

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**Maître d'ouvrage :**

Conservatoire du littoral

Objet du marché :

Elaboration du plan de gestion du site de la Côte bleue
Communes du Rove, d'Ensuès-la-Redonne, de Sausset-les-Pins, de Carry-le-Rouet, de
Châteauneuf-les-Martigues, des Pennes-Mirabeau, et de Marseille (Bouches-du-
Rhône) (13)

Procédure adaptée passée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et
de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Démarrage prévisionnel :

Juin 2026

SOMMAIRE

I.	Contexte du projet.....	4
I.1	Périmètre de l'étude	4
I.2	Présentation du territoire de projet	4
I.2.1	Histoire.....	4
I.2.1	Faune et flore.....	5
I.2.2	Accueil du public.....	5
I.3	Présentation du gestionnaire.....	6
I.4	Présentation des principaux enjeux communs identifiés.....	6
I.4.1	Enjeux incendie	6
I.4.2	Enjeux liés à l'importance pastorale.....	7
I.4.3	Optimisation des données naturalistes et de suivi de la gestion.....	7
I.4.4	Enjeux liés à la valorisation de l'ouverture au public.....	7
II.	Principes de travail.....	8
II.1	Rôle de l'établissement	8
II.2	Cadre de la gestion.....	8
II.3	Définition des plans de gestion du Conservatoire	8
III.	Réalisation de la mission.....	9
III.1	Phase 1 : Réalisation du diagnostic patrimonial du site	9
III.1.1	Etat des lieux / contexte général.....	10
III.1.2	Etat des lieux écologique	10
III.1.3	Etat des lieux socio-économique	11
III.1.4	Identification des enjeux et des pressions associées	13
III.2	Phase 2 : Définition des objectifs ("Comment répondre à ce qui est en jeu ")	14
III.3	Phase 3 : Programmation des actions.....	14
III.3.1	Méthodologie	15
III.3.2	Document de communication sur le plan de gestion	16
IV.	Déroulement de la mission – Concertation	16
IV.1	Gouvernance du projet	16
IV.2	Contacts avec le gestionnaire	16
IV.3	Réunions aux moments clef de l'ensemble des partenaires	17
V.	Restitution.....	18
V.1	Structure générale des documents à produire	18
V.2	Spécifications concernant les données numériques	18
V.3	Rendus et éditions.....	19
V.4	Délais d'exécution	19

Annexe 1 – Carte des parcelles protégées.....	20
Annexe 2 – Fiche type du plan opérationnel d’actions	21
Annexe 3 – Cartographie et bases de données	22
Annexe 4 – Guide d’accompagnement à l’élaboration des plans de gestion	31
Annexe 5 – Stratégie foncière du Conservatoire du littoral	32
Annexe 6 – Eléments préparatoires à la réalisation du plan de gestion, incluant la liste des espèces inventoriées sur le site	33
Annexe 7 – Compte-rendu de l’atelier préparatoire du 5 juin 2025	34

I. Contexte du projet

Il s'agit d'élaborer le premier **plan de gestion du site de la Côte bleue**, situé sur les communes du Rove, d'Ensuès-la-Redonne, de Sausset-les-Pins, de Carry-le-Rouet, de Châteauneuf-les-Martigues, des Pennes-Mirabeau, et de Marseille (13), sur lesquels le Conservatoire du littoral intervient.

L'objectif est de disposer d'un document partagé et opérationnel qui déterminera après une phase de diagnostic les enjeux sur ce site, les objectifs de gestion à long terme, les objectifs opérationnels et le plan de travail que le gestionnaire devra mettre en œuvre avec l'aide de ses partenaires.

I.1 Périmètre de l'étude

Le périmètre couvert par l'étude a une surface totale de plus de 4300 ha.

Le plan de travail porte sur les terrains acquis par le Conservatoire du littoral. Cependant les objectifs à long terme devront porter sur l'ensemble du périmètre autorisé dans ce secteur d'environ 7 000 ha (cf. stratégie à 2050 en annexe 1).

I.2 Présentation du territoire de projet

Troisième plus vaste site du Conservatoire du littoral en PACA, la Côte Bleue offre une immense fenêtre littorale de nature préservée sur 10 km de côtes, aux portes de Marseille.

Entre mer Méditerranée et Etang de Berre, la chaîne de la Nerthe (autre nom donné à la Côte Bleue en référence à un village situé à l'extrême Est de ce massif), encore appelée « chaîne de l'Estaque », est un massif calcaire typiquement méditerranéen sur lequel alternent calanques, falaises, vallons et plateaux couverts de garrigue en « peau de léopard ».

Ses hauteurs offrent de spectaculaires vues panoramiques sur les îles du Frioul ainsi que sur Marseille et ses calanques. Enfin, restanques, cultures et pâturage extensif caprin, qui marquent encore par endroits le paysage de la Côte Bleue, sont de véritables témoins culturel et historique des activités agricole et pastorale ancestrales sur ce site.

Le site est classé au titre des paysages (loi de 1930) sous la dénomination : Site classé Massif de la Nerthe.

Il se trouve par ailleurs en zone Natura 2000.

I.2.1 Histoire

Autrefois, une grande chênaie de chênes verts et pubescents couvrait le massif (- 7000 ans av. JC). Les 1ères traces d'une occupation sont préhistoriques, comme en témoigne l'abri de Méjean. Depuis, d'autres civilisations s'y sont établies, laissant les vestiges de la Chapelle Saint-Michel (XIIIe) ou encore les Forts de Niolon et Figuerolles (XIXe).

La chênaie disparut progressivement au profit de l'agriculture (oliviers, céréales et vignes) et du surpâturage (4000 chèvres en 1900 rien que sur la commune du Rove).

Vers 1960, on assiste à une déprise agricole au profit de l'industrialisation voisine : Port Autonome de Marseille, projets pétroliers...

Aussi, dès 1970, de grandes unités foncières (1700 ha au Rove et 1300 ha à Ensues) sont constituées par des sociétés immobilières pour y créer plus de 16 000 logements, aux portes de Marseille.

Mais déclaré inconstructible grâce à la volonté des deux maires, ce vaste domaine a pu être acquis par le Conservatoire du littoral dès 1980.

1.2.1 Faune et flore

Outre les espèces courantes des garrigues méditerranéennes, on rencontre des espèces protégées comme l'Aigle de Bonelli (un couple y niche sur les 25 répertoriés en France), qui bénéficie d'une aire de protection spéciale de 113 hectares sur le site (Arrêté de biotope signé en 2018).

On distingue par ailleurs trois catégories de végétation :

- les garrigues à Chêne kermès : ces végétations basses d'espèces piquantes et touffues proviennent de la dynamique régressive de la forêt méditerranéenne, liée à la coupe d'arbres, aux feux ou au surpâturage ;
 - les boisements de Pins d'Alep : ils sont aussi issus de la transformation progressive du milieu forestier. Espèce pionnière, elle se régénère rapidement à la suite d'un incendie ;
 - les îlots de chênes verts, et pubescents et autres feuillus méditerranéens : essences originellement présentes dans le massif, elles ont nettement régressé depuis en raison des usages agricoles, des incendies, et du changement climatique. Elles sont aujourd'hui relictuelles, principalement en fond de vallon sur des stations propices, souvent issues d'îlots de plantations. Vestiges de la chênaie originelle du massif, ils sont très rares sur le massif.
- Enfin, la bordure littorale recense des espèces protégées telles que les Hélianthèmes.

1.2.2 Accueil du public

Dès son acquisition, le Conservatoire du littoral a entrepris des travaux de restauration et de préservation de ce massif fortement impacté par la proximité de Marseille : retrait des carcasses de voitures gisant dans les calanques...

Puis, à la suite du classement du massif au régime forestier en 1995, un plan d'aménagement forestier a défini 3 axes de gestion prioritaires (repris dans le 2ème plan 2010-2024) :

- la préservation et la restauration des richesses biologiques du site en luttant contre les dépôts sauvages et les incendies (surveillance, création de zones coupe-feux entretenus par le pâturage) et en recréant une plus grande diversité floristique (plantation de feuillus dans les fonds de vallons) ;
- le maintien d'activités traditionnelles (chevrier du Rove, apiculture) et la préservation du patrimoine bâti (réhabilitation de restanques par l'association Rove Environnement, travaux sur la Batterie haute de Niolon) ;
- l'ouverture raisonnée du site au public (sentier de découverte à Ensues).

Pour en savoir plus : [site internet](#)

I.3 Présentation du gestionnaire

La gestion du site est assurée par l'Office National des Forêts et les communes du Rove, d'Ensuès-la-Redonne, de Sausset-les-Pins, de Carry-le-Rouet, *et prochainement de celles de Châteauneuf-les-Martigues, des Pennes-Mirabeau, et de Marseille* (13).

Les objectifs de gestion sont principalement la protection des richesses naturelles et la préservation du patrimoine historique de ce site, si cher aux habitants de la région.

Ce double objectif doit trouver un équilibre avec une forte demande du public quant à l'ouverture de la Côte bleue aux visiteurs. Cette ouverture doit se faire dans l'équilibre de la préservation des milieux naturels.

En parallèle, l'ONF assure également une gestion du site au titre du régime forestier. Un Plan d'Aménagement Forestier établi pour une durée de 20 ans (2026-2030) et validé par arrêté préfectoral encadre la gestion forestière sur le massif. Les grands enjeux concernent le renouvellement forestier, en particulier à la suite des incendies, l'adaptation des forêts de la Côte Bleue au changement climatique et le maintien en libre évolution de certains milieux.

I.4 Présentation des principaux enjeux communs identifiés

Le plan de gestion pourra mettre l'accent, en fonction des communes, sur tel ou tel enjeu, mais traitera les thématiques transversales de façon globale.

I.4.1 Enjeux incendie

Les habitats en place sont très sensibles au risque feu de forêts. D'ailleurs, pour limiter les risques d'incendies, l'accès au massif est règlementé du 1er Juin au 30 Septembre, en fonction du niveau de danger « feu de forêt », défini chaque soir par massif pour le lendemain.

Ce risque impose la création et l'entretien d'ouvrages dédiés à la protection du massif contre l'incendie : pistes, débroussaillage, citerne, coupure de combustible, etc. La mise en œuvre de la défense contre le risque incendie est guidé par le Plan de Massif pour la Protection des Forêts Contre l'Incendie, réalisé par l'ONF et animé par la Métropole Aix Marseille Provence (PMPFCI). Cependant, la prévention du risque incendie ne prend pas toujours en compte les dynamiques écologiques, paysagères et forestières à l'œuvre.

Le plan de gestion devra donc :

- Identifier les principaux programmes de travaux forestiers liés à la lutte contre les incendies en s'appuyant sur le Plan de Massif et les modalités de gestion nécessaires mise en œuvre en compatibilité avec les objectifs de gestion du site,
- Prendre en compte les **objectifs d'amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire** importants sur le site et parfois prioritaires.

I.4.2 Enjeux liés à l'importance pastorale

L'élevage extensif (caprins) est présent sur certaines parties du site.

L'activité apicole est également très présente.

Ces activités devront être confortées dans le cadre du plan de gestion, en retouchant éventuellement les cahiers de charges des conventions.

Le futur plan de gestion devra lier ce contexte pastoral et **la nécessité de mieux prendre en compte les objectifs d'amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire** importants sur le site et parfois prioritaires.

I.4.3 Optimisation des données naturalistes et de suivi de la gestion

Faire un point sur les données disponibles durant l'élaboration du plan de gestion en fonction des études et suivis menés par le gestionnaire.

Les efforts de suivi actuels incluent des inventaires de la flore et des habitats.

Identifier les compléments d'inventaire et suivi à effectuer postérieurement au plan de gestion :

- Suivis avifaunistiques (hivernants, migrateurs, nicheurs) par comptage ou autres méthodes plus efficaces et pertinentes (écoutes « STOC EPS » au printemps et baguage pour les hivernants)
- Amélioration des connaissances (insectes, petits mammifères, amphibiens, reptiles, odonates...)
- Suivi de la végétation (espèces patrimoniales, habitats, espèces envahissantes) notamment en cas de restauration éventuelle d'habitats agricoles
- Suivi du pâturage

I.4.4 Enjeux liés à la valorisation de l'ouverture au public

Le plan de gestion devra étudier les modalités de valorisation des différents secteurs sachant que sur certains, il n'y a pas d'ouverture libre au public car des risques sont présents (pollutions, risques géologiques, arbres non entretenus...).

Les pistes de valorisation pourraient être :

- Aménagement ou fermeture de secteurs d'accueil
- Réflexion sur la poursuite des travaux du sentier du littoral, et mise en œuvre de nouveaux sentiers continus entre les communes,
- Développement des partenariats avec les écoles, les associations...
- Accueil de nouveaux publics.

II. Principes de travail

II.1 Rôle de l'établissement

La mission du Conservatoire du littoral, définie par le code de l'environnement (article L. 322-1), consiste à « *mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique* ». L'établissement participe ainsi globalement à la sauvegarde du littoral en garantissant, grâce à son intervention foncière, le respect des sites naturels, de leur équilibre et de leur bon état de conservation.

Les terrains du Conservatoire du littoral doivent contribuer à la préservation du patrimoine à la fois écologique, paysager et culturel. Ils sont ouverts au public sauf exception justifiée par exemple par la fragilité du milieu naturel. Ils s'inscrivent dans une dynamique à long terme pour garantir un environnement de qualité aux générations actuelles et futures.

II.2 Cadre de la gestion

La gestion proposée doit permettre de conserver, voire d'accroître la valeur patrimoniale des sites grâce à la définition de mesures de gestion (ou de non-gestion) qui découlent d'objectifs précis fixés conjointement avec les partenaires locaux. Selon les termes de l'article L322-9 du Code de l'environnement la gestion des terrains est assurée par les collectivités territoriales, les établissements publics ou les fondations ou associations spécialisées.

II.3 Définition des plans de gestion du Conservatoire

Un guide d'accompagnement à l'élaboration des plans de gestion a été publié par le Conservatoire du littoral en 2015. Il est joint au présent cahier des charges. Il constitue avec le guide¹ de même nature, réalisé par l'Atelier technique des espaces naturels pour le réseau des gestionnaires d'espaces naturels, la référence en matière d'appui technique à l'élaboration des plans de gestion.

Le plan de gestion qui sera réalisé devra être en totale cohérence avec les principes, le vocabulaire et les différentes approches développés dans ces 2 guides et plus particulièrement celui du Conservatoire.

La logique d'élaboration des plans de gestion repose sur 3 phases successives :

- Réalisation du diagnostic patrimonial du site et identification des enjeux et des pressions associées
- Définition du projet pour le site et des objectifs à long terme
- Définition des objectifs opérationnels et programmation des actions à mener.

¹ Lien : <http://ct88.espaces-naturels.fr/>

En effet, avant de définir les objectifs opérationnels, il faut avoir identifié les objectifs à long terme, qui sont des objectifs globaux, peu nombreux et donnant la voie à suivre. Les objectifs opérationnels permettent quant à eux la réalisation des objectifs à long terme.

Les enjeux de ces 3 étapes, leur intérêt, leur structuration et leur contenu sont largement développés dans le guide ATEN et ne sont pas repris dans ce document. A ce socle commun, viennent se greffer des éléments de réflexion sur les valeurs, les principes de gestion et de méthode aujourd'hui structurants dans les orientations de gestion de l'établissement et à intégrer suivant les situations, dans le processus d'élaboration des plans de gestion.

Ainsi, il sera particulièrement important de veiller à la prise en compte des valeurs suivantes :

- Le développement de la naturalité dans les modes de gestion
- La valorisation du rôle sociétal des sites
- La prise en compte des impacts globaux : changement climatique et avancée du front péri-urbain
- La prise en compte des enjeux du développement durable
- L'approche paysagère

III. Réalisation de la mission

Le plan de gestion est un outil pratique qui définit le projet pour le site à partir d'un diagnostic patrimonial, l'identification d'enjeux, la définition d'orientations stratégiques et enfin d'objectifs opérationnels. Il permet également d'optimiser l'efficacité des moyens mis en œuvre, notamment les ressources humaines et budgétaires.

Précis et synthétique, il s'inscrit dans la stratégie de gestion des sites poursuivie par l'établissement.

Les terrains acquis par le Conservatoire du littoral doivent contribuer à la préservation du patrimoine écologique et paysager. Ils sont ouverts au public sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel et s'inscrivent dans une dynamique à long terme pour garantir un environnement de qualité aux générations actuelles et futures. La gestion proposée doit permettre de conserver voire d'accroître la valeur patrimoniale du site par la définition d'opérations arrêtées en fonction d'objectifs précis fixés préalablement.

Le Conservatoire du littoral souhaite disposer de plans de gestion réalisés en concertation avec les gestionnaires et les partenaires locaux.

III.1 Phase 1 : Réalisation du diagnostic patrimonial du site

L'analyse documentaire et bibliographique portera sur les études qui existent et que le Conservatoire du littoral tiendra à la disposition du prestataire. Cette analyse documentaire devra :

- permettre de rappeler les grands enjeux et les objectifs stratégiques définis à l'échelle de l'unité littorale dans laquelle se situe le site ;
- nourrir les réflexions menées à l'échelle du site.

Le prestataire devra prévoir l'acquisition des informations scientifiques auprès d'organismes ou associations naturalistes présentes sur le site et disposant d'une banque de données intéressante. Le Conservatoire du littoral et son gestionnaire s'engagent bien entendu à mettre à disposition la documentation disponible relative au site.

Le diagnostic n'a pas obligatoirement vocation à être exhaustif, il doit être avant tout établi avec une portée opérationnelle en intégrant les éléments utiles à la compréhension du fonctionnement des milieux et du territoire.

III.1.1 Etat des lieux / contexte général

L'étude débutera par une partie « Contexte » reprenant : la description du site, son historique, ses acteurs, les propriétés foncières et l'organisation actuelle de la gestion.

Le plan de gestion inclura un diagnostic simple du fonctionnement global du site. Il s'agira de décrire et de cartographier :

- l'occupation des sols,
- le réseau hydrographique,
- les activités humaines et les usages

III.1.2 Etat des lieux écologique

Nous précisons ici qu'une base de données naturalistes est propre au Conservatoire du littoral : il s'agit de Visiolittoral. Elle est alimentée notamment par les gardes du littoral et les gestionnaires.

► Les données naturalistes rendues devront être fournies dans un format compatible à leur intégration dans Visiolittoral (nous fournirons le modèle de saisie au candidat retenu).

• Connaissance des habitats :

Le site est couvert partiellement par un document d'objectif Natura 2000. Il dispose à ce titre partiellement d'une cartographie des habitats, mais qui est ancienne. Un complément et une mise à jour de cette cartographie sont nécessaires et sont demandées dans le cadre de l'étude.

La cartographie des habitats sera restituée sous forme informatique selon les règles précisées en annexe 4. En outre, le prestataire est tenu d'utiliser la géodatabase qui lui sera fourni afin de renseigner sa cartographie.

• Approche faunistique :

Il s'agira de récupérer auprès des différents partenaires (et du document d'objectif), et d'analyser l'ensemble des données disponibles sur le site et d'appréhender les modifications en termes d'évolution des populations et des peuplements. L'intérêt du site pour l'avifaune devra être mis en avant et comparé à une échelle plus large (départementale voire régionale).

Des données ornithologiques sont disponibles mais il ne s'agit pas de suivis exhaustifs. Une synthèse de ces données devra être réalisée par le prestataire.

- **Connaissance de la flore patrimoniale :**

Il s'agira, d'exploiter les éléments de bibliographie rassemblés et de s'appuyer sur les éléments connus du site, notamment par les gardes du littoral, et de récupérer les données auprès des partenaires notamment le CBN et la base de données en ligne SILENE.

Les stations repérées feront l'objet d'un report cartographique et seront datées (cf. annexe n°3).

Note : seront prises en compte les espèces de la directive « Habitats », les espèces protégées (au niveau national et régional), les espèces rares et menacées selon les critères définis par l'antenne régionale du Conservatoire Botanique National.

L'étude inclura également les espèces végétales invasives.

Il s'agira, d'exploiter les éléments de bibliographie, de s'appuyer sur les éléments connus du site, notamment par les gardes du littoral, et de récupérer les données auprès des partenaires. Un report cartographique sera effectué.

III.1.3 Etat des lieux socio-économique

- **Connaissance des usages des milieux et de l'espace :**

Le prestataire apportera un diagnostic précis des usages et des activités sur les sites afin d'en dégager les atouts mais aussi les effets de tous ordres sur l'image du site et la conservation des habitats et des espèces,

Le prestataire identifiera les usages et les principales pratiques existants sur le site :

- fréquentation sportive, de loisirs et touristique et modalités (dispositifs d'accueil et de circulation, pratiques y compris sportives...)
- usages agricoles (nature et parcelles concernées, présence de captages...)
- usages cynégétiques ;
- travaux « interventionnistes » conduits sur le site (OLD...).

Cette analyse portera également sur les usages passés susceptibles de permettre une meilleure appréhension de l'état actuel du site et d'influer sur sa dynamique.

Nous rappelons qu'une attention particulière est souhaitée sur les 4 enjeux transversaux identifiés (incendies, pastoralisme, optimisation des données naturalistes et suivi de la gestion, valorisation et accueil du public).

Lors de contacts bilatéraux ou groupes de travail avec les partenaires locaux, le prestataire appréciera l'importance du site dans la vie locale (quelle représentation des paysages pour les habitants ? Quelle contribution du site à l'animation locale ? Quelles activités traditionnelles associées au site ?).

Les éléments recueillis feront l'objet d'une traduction cartographique à des échelles et sur des fonds adaptés (cf. annexe n°3).

- **Connaissance du patrimoine culturel :**

Le prestataire recensera les éléments du patrimoine culturel connus et protégés (monuments historiques, sites archéologiques, édifices d'intérêt inventoriés, ruines et petit-patrimoine) et précisera la vocation de chacun de ces bâtiments (démolition, ruine à cristalliser, bâti à restaurer...). La vocation actuelle ou à venir de ces bâtiments sera définie au cours des contacts bilatéraux ou de groupes de travail avec les partenaires locaux. Les investigations de terrain viendront compléter cette approche et permettront d'appréhender la contribution de ce patrimoine à la qualité du site.

Les éléments recueillis feront l'objet d'une traduction cartographique à une échelle et sur un fond adapté (cf. annexe n°3).

- **Approche paysagère :**

Le diagnostic paysager vise à explorer et comprendre le passé du site, ses composantes actuelles et les évolutions en œuvre pour l'avenir. Le prestataire devra à la fois reconstituer l'archéologie du paysage et des usages traditionnels qui l'ont façonné à l'aide d'archives (textes, iconographie, cartes) mais aussi constater les réalités présentes (cartes des structures d'organisation de l'espace, des textures de végétation, géologiques, IGN, morphopédologique...) et **prévoir les mutations futures.**

La reconnaissance sensible dont les termes sont définis dans le guide méthodologique sur le paysage publié par le Conservatoire du littoral en 2013, doit être privilégiée pour appréhender le site et son environnement.

- **Connaissance du contexte réglementaire**

Le prestataire fera le point sur le contexte réglementaire du site :

- documents opposables (Plan d'Aménagement Forestier, SCOT, POS/PLU...) ;
- protections réglementaires (application de la loi « littoral », site inscrit ou classé, arrêté de biotope, ...) ;
- servitudes d'utilité publique...

Les éléments recueillis feront l'objet d'une traduction cartographique à des échelles et sur des fonds adaptés (cf. annexe n°3).

- **Stratégie foncière**

Il s'agira d'évaluer la pertinence du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral, à l'échelle de l'espace de bon fonctionnement, au regard des objectifs de gestion du site identifiés. De même, il s'agira de réaliser une analyse du territoire (propriétaires publics, privés, structure du parcellaire...) pour anticiper sur les acquisitions à venir dans le cadre de la stratégie à moyen et long terme de l'établissement 2015-2050 (Cf annexe : stratégie foncière du Conservatoire du littoral) et sur les emplacements réservés du PLU pour la requalification de certaines zones.

III.1.4 Identification des enjeux et des pressions associées

Nous rappelons qu'une attention particulière est souhaitée sur les 4 enjeux transversaux identifiés (incendies, pastoralisme, optimisation des données naturalistes et suivi de la gestion, valorisation et accueil du public).

- **Evaluation partagée de la gestion des sites**

Le principe de l'évaluation partagée consiste à mettre en discussion successivement les enjeux et objectifs à long terme de la gestion :

- Caractérisation des fonctions hydraulique / biogéochimique / écologique et services écosystémiques
- Menaces et pressions pesant sur ces fonctions
- Enjeux : pastoralisme / patrimoine naturel... en intégrant un enjeu au regard du changement climatique
- Enjeux : patrimoine paysager et culturel / accueil du public, activités socio-économiques, moyens mis en œuvre et la gouvernance du dispositif.

Pour chacun de ces secteurs, il s'agit d'estimer le niveau de satisfaction atteint, les tendances d'évolution constatées et les axes de progrès envisagés.

La méthode appliquée par la Conservatoire est décrite dans un guide spécifique (2009), mis à disposition du prestataire.

- **Synthèse de l'état des lieux/établissement d'un diagnostic :**

Cette synthèse s'articulera sur :

- le diagnostic fonctionnel du site (fonction hydraulique-hydrologique, biogéochimique, écologique) ;
- la valeur patrimoniale du site ;
- la sensibilité / fragilité du site, notamment au regard du changement climatique ;
- les pressions et menaces (pressions anthropiques, espèces invasives, conflits d'usages, fermeture de milieux ect.)
- les contraintes réglementaires pour la gestion.

- **Identification des enjeux du site (« ce qui est en jeu ») et définition de scénarios :**

Les enjeux spécifiques au site seront mis en évidence au regard des critères présentés ci-dessous, à l'échelle de l'espace de bon fonctionnement :

- enjeux de conservation (patrimoine naturel, patrimoine paysager, bâti et culturel) ;
- enjeux d'utilisation (usages des sols / agriculture, loisirs / chasse, sports, tourisme et pédagogie liée à l'environnement) ;
- enjeux d'accueil et de fréquentation (bâtiments, voies douces de découverte, stationnement, cheminements, signalétique, ...) ;
- enjeux de connaissance (réponses aux manques) ;
- enjeux de restauration et de maintien des fonctions hydrauliques, biogéochimiques, écologiques, préservation des services écosystémiques rendus (régulation, approvisionnement, ect.) ;
- enjeux de l'adaptation au changement climatique.

III.2 Phase 2 : Définition des objectifs ("Comment répondre à ce qui est en jeu ")

Il s'agit de définir la vocation des sites. Les orientations stratégiques constituent le cœur du plan de gestion, elles découlent des étapes de diagnostic et de définition des enjeux préalablement conduites. Leur définition doit être partagée et leur rédaction particulièrement soignée dans un souci de communication et d'appropriation par les acteurs. Les objectifs opérationnels qui en découlent constituent des étapes intermédiaires pour atteindre l'état d'équilibre lorsque le projet de site est réalisé.

Le prestataire proposera au Conservatoire du littoral et au Comité local de gestion des objectifs à long terme et opérationnels :

- répondant explicitement aux enjeux identifiés et exprimant clairement les buts à atteindre ;
- en cohérence avec les prescriptions supra-site existantes (DCE, DOCOB ...)
- s'attachant à considérer particulièrement :
 - ♦ la préservation paysagère du site
 - ♦ la préservation du patrimoine naturel
 - ♦ le maintien des fonctionnalités connues de ce patrimoine
 - ♦ l'anticipation et l'accompagnement des évolutions acceptables du site et de l'usage du site à l'avenir : partage et destination de l'espace, dynamique naturelle.
- prévenant les menaces
- cherchant à résorber les dysfonctionnements.

Les objectifs opérationnels seront définis pour 10 ans environ, de façon assez précise. En fonction des nouvelles connaissances éventuellement acquises et des évolutions constatées lors des évaluations intermédiaires, ces objectifs pourront être reconduits, amendés voire abandonnés pour le restant de la durée de vie du plan de gestion

III.3 Phase 3 : Programmation des actions

La responsabilité et les charges de la gestion sont partagées entre le Conservatoire et ses gestionnaires. Avec la réduction des crédits publics, la question des coûts de fonctionnement supportables par le gestionnaire et d'investissement, supportables par le Conservatoire et les gestionnaires est de plus en plus prégnante. Le plan de gestion devra rechercher une rationalisation des coûts. Parmi les pistes de réflexion pour rationaliser les coûts de gestion d'un point de vue global on peut citer aujourd'hui :

- Rechercher les économies d'échelles (ex : convention-cadre d'usage plutôt qu'autorisations individuelles d'usage, mutualisation d'équipements et de ressources...)
- Adapter le volume du plan de gestion et son contenu au niveau des enjeux identifiés sur le site et aux moyens du gestionnaire (ingénierie technique et financière) ;
- Se concentrer sur les actions essentielles, définies comme clés dans le projet de site ;
- Privilégier la sobriété dans le choix des équipements et aménagements ;

- Anticiper dès la phase d'élaboration du plan de gestion, sur la programmation des travaux envisagés pour notamment engager les démarches administratives de long court qui peuvent ralentir le processus (enquête publique).

Il est aujourd'hui essentiel de pouvoir évaluer le juste coût d'une gestion adaptée c'est-à-dire qui répondre précisément aux objectifs fixés en matière de gestion et de privilégier le cas échéant des modes de gestion économe. Le choix des objectifs, les projets d'aménagement et les modalités de gestion font partie intégrante du plan de gestion et doivent être chiffrés afin d'opérer, selon les moyens disponibles, les arbitrages nécessaires quant à leur réalisation.

III.3.1 Méthodologie

➡ Champ d'application :

Le plan opérationnel d'actions ne concernera que les propriétés acquises par le Conservatoire du littoral.

➡ Contenu :

- ♦ Liens objectifs / actions :
 - Rappel des objectifs validés par le Comité de gestion.
 - Présentation des actions par objectif.
- ♦ Niveau de définition : le prestataire distinguera :
 - les actions d'aménagements lourds définies : soit dans leur principe, avec renvoi à l'établissement d'un APS (coût d'objectif) puis une maîtrise d'œuvre spécifique ; soit jusqu'au niveau esquisse avec un renvoi direct à l'élaboration d'un APS puis à une maîtrise d'œuvre ;
 - les actions de gestion définies dans leur principe, avec si nécessaire le détail des modalités pratiques pour des opérations singulières ;
 - les actions de gestion accompagnées des prescriptions et recommandations pour leur mise en œuvre ;
 - l'identification des partenaires et financeurs potentiels (dont usagers).

Note : le prestataire associera à chaque action une cartographie adaptée ou un croquis s'agissant d'actions d'aménagement paysager.

Note : le prestataire rappellera la procédure réglementaire à respecter

- ♦ Planification : (plan opérationnel établi et réalisé en étroite collaboration avec le gestionnaire) :
 - les actions d'aménagement lourd ne feront pas l'objet d'une planification temporelle ;
 - les actions de gestion seront planifiées annuellement avec une prise en compte des priorités.

- ♦ Chiffrage :
 - les actions d'aménagement lourd seront chiffrées ou au moins en coût d'objectif
 - pour les autres actions d'aménagement et les actions de gestion relevant de prestataires extérieurs, un coût d'objectif sera proposé ;
 - pour les actions de gestion relevant d'une réalisation par le gestionnaire en régie, seule une évaluation du temps passé sera établie.
- ♦ Établissement de fiches-actions et cartographie associée (cf. annexe), avec niveau de priorité.
- ♦ Évaluation de l'efficacité des actions :
 Le prestataire définira, pour chaque action, des indicateurs (moyens et résultats) permettant de mesurer l'efficacité de l'action en vue de l'évaluation de la gestion à terme. Ces indicateurs devront être rassemblés dans un tableau de bord général réalisable, renseigné et chiffré.

III.3.2 Document de communication sur le plan de gestion

Le plan de gestion fera l'objet d'une synthèse de 8 pages, basée sur notre modèle national dont la trame informatique sera fournie. Le bénéficiaire doit fournir l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation du document de communication (textes, cartes, photos), qui sera réalisé par un prestataire en communication.

IV. Déroulement de la mission – Concertation

Compte-tenu de l'historique complexe d'acquisition et de la très forte attente locale, il est demandé au prestataire une attention particulière sur la méthodologie de concertation proposée à chacune des étapes.

Le prestataire devra donc prévoir au moins 2 journées d'ateliers collectifs et au moins 20 entretiens bilatéraux.

Il organisera et animera les réunions de groupes de travail. Ces dernières donneront lieu à des comptes-rendus détaillés.

IV.1 Gouvernance du projet

Aujourd'hui, le suivi de la gestion s'effectue grâce à un comité local de gestion réuni tous les 18 à 24 mois. Ce comité local fera office de Comité de pilotage.

Le Comité technique rassemblera les cogestionnaires et le Conservatoire.

IV.2 Contacts avec le gestionnaire

Le prestataire prévoira des contacts avec les gestionnaires et le Conservatoire du littoral aux moments clés suivants :

- au démarrage : visite du site, transmission de données, enrichissement de l'état des lieux ;
- à l'issue de l'état des lieux : échange sur les problématiques et les enjeux ;
- à la préfiguration des objectifs à long terme ;
- à la préfiguration des objectifs opérationnels/ opérations : visite sur site (faisabilité) ;
- à la finalisation des actions : intégration des recommandations et des prescriptions.

Autres contacts à prévoir

Le prestataire prévoira en tant que de besoin à des fins de recueil de données, de sensibilisation, de mise au point d'action, de financement... des contacts avec :

- les élus (communes, métropole et département, etc.),
- les acteurs locaux : éleveurs, chasseurs, associations...
- les partenaires institutionnels et techniques (DREAL, DDTM, OFB, Natura 2000...).

IV.3 Réunions aux moments clef de l'ensemble des partenaires

Le prestataire prévoira au moins 4 réunions du Comité de pilotage du Plan de gestion à l'échelle du site :

- au lancement du plan de gestion ;
- à l'issue de l'état des lieux et diagnostic ;
- à la validation des objectifs et des actions ;
- à la validation du plan de gestion dans son ensemble qui remettra en parallèle les enjeux à l'échelle du site.

Il prévoira également 2 réunions du Comité technique :

- Une pour le travail sur les plans d'action
- Une pour la validation du chiffrage des actions en amont du Comité de pilotage

Outre les réunions du Comité de pilotage, des ateliers thématiques pourront être organisés, y compris sur le terrain.

Au moins deux sorties terrain seront organisées avec l'ensemble du COPIL (ou un comité thématique) assez tôt dans la démarche, notamment lors de l'étape clé de la reconnaissance sensible du site d'où découle la définition des enjeux/objectifs (cf. démarche paysage).

Le prestataire calibrera ses interventions de telle sorte qu'une large part de la réunion soit consacrée au débat.

Des documents adaptés, simples et pédagogiques, seront élaborés par le prestataire et diffusés préalablement.

Cette liste n'est pas exhaustive, le bureau d'étude pourra faire évoluer ces groupes de travail après validation par le Maître d'Ouvrage pour répondre aux besoins identifiés au cours de l'étude.

La présence du prestataire est requise lors des Comités de pilotage. Le bureau d'étude mettra à disposition du Maître d'Ouvrage les éléments nécessaires pour la préparation des

réunions (documents de travail, éléments pour l'élaboration de la présentation powerpoint)
2 semaines avant.

V. Restitution

V.1 Structure générale des documents à produire

Les dossiers devront être présentés selon un format A4 avec les cartes insérées dans le texte et non pas disjointes afin de faciliter la compréhension par le lecteur.

Le document final ne devra pas dépasser 200 pages.

1 - Les éléments du plan de gestion seront présentés en plusieurs volumes correspondant aux différentes étapes du travail :

- un volume commun pour la présentation de l'état des lieux et du diagnostic et pour la définition des objectifs à long terme ;
- deux à trois volumes pour les objectifs opérationnels, le plan d'actions, y compris l'évaluation de ces dernières. Chaque volume rappellera les actions transversales aux sites.
- un volume pour les annexes incluant éventuellement des photographies numériques ou des supports informatiques.

2 - Une annexe technique sera constituée uniquement des fiches actions et des cartes associées (extraits du plan opérationnel d'actions à l'attention des gestionnaires).

Note : la cartographie devra être un élément essentiel des documents à fournir. Les cartes seront établies selon les prescriptions suivantes (cf. annexe 4) :

- associer référentiel cartographique et échelle :
 - orthophotoplan : 1:5 000 - 1:2 000
 - cadastre : 1:5 000 - 1:2 000,
 - scan 25 : 1:25 000 - 1:10 000.
- choisir le fonds cartographique le plus adapté au thème à présenter ;
- privilégier un format A3, en prévoyant si nécessaire des séries de cartes avec un plan d'assemblage, pour respecter les échelles souhaitées ;
- respecter une charte graphique simple.

3 - Les photos seront également rendues sous format numérique

V.2 Spécifications concernant les données numériques

Les éléments textes et tableaux seront réalisés sous les logiciels suivants :

Word et Excel ou équivalents pour PC

Les éléments graphiques et compositions (infographie) devront être réalisés sous les logiciels suivants :

Affinity ou Pagemaker ou Illustrator ou équivalents

Les fichiers Images devront être enregistrées et livrées aux formats :
Tiff, Jpeg ou Eps en 300 dpi minimum

Les documents cartographiques numériques devront être réalisés sous S.I.G (cf. annexe 3) :
Q-Gis (shp. shx. dbf.) ou équivalents

L'ensemble des données produites devra être structuré et regroupé sous la forme d'une base de données de type SIG selon les normes internationales (ISO 19115) et être intégrable au logiciel ArcView 10. Une base de données Vierge sera mise à disposition du prestataire par le Conservatoire du littoral

Il est impératif que les cartes suivantes soient numérisées :

- carte des habitats
- carte des stations d'espèces patrimoniales ;
- cartes des usages des milieux et de l'espace ;
- carte du patrimoine humain ;
- carte de la réglementation applicable au site.

Les autres cartes que celles listées ci-avant seront produites sans cadre prédéfini. Les cartes sur la topographie et la géologie pourront s'appuyer sur des éléments existants et être scannés si elles n'apportent pas d'informations développées par le prestataire.

V.3 Rendus et éditions

La présentation des documents portant mention du Conservatoire du littoral respectera la charte graphique de l'Établissement (à disposition). La page de couverture des différents documents portera également les logos des partenaires (Agence de l'Eau, gestionnaires).

Au cours de la mission, le prestataire devra fournir les différents documents et notes d'étapes qui seront diffusés par mail préalablement à chaque réunion du Comité de gestion.

L'ensemble des documents finaux, présentations powerpoint cartographie comprise, et leurs fichiers sources, sera transmis via une plateforme.

En outre, le prestataire devra livrer :

- **1 exemplaire** minutes du document complet ;
- **9 exemplaires papier** du document final complet (un pour le CDL, un pour l'ONF, un par commune).

V.4 Délais d'exécution

Délais de rendu de l'étude : 18 mois maximum à partir de la date de notification.

Le prestataire devra fournir un échéancier en détaillant le temps imparti à chaque phase.

Annexe 1 – Carte des parcelles protégées

Annexe 2 – Fiche type du plan opérationnel d’actions

(Une fiche exemple est consultable en téléchargement)

Descriptif de l’opération :

Opération de gestion			Code :
Localisation		(photo)	
Maître d’ouvrage			
Organismes en charge de la réalisation			
Partenaires techniques			
Partenaires financiers			

Périodicité et calendrier :

Période	Périodicité	Année d’engagement

Nature et coût estimatif de l’opération (HT) :

Plan de financement prévisionnel :

Indicateur de suivi de l’opération :

Éléments de recommandation : cartographie et bases de données

Dans le cadre de ses missions, le Conservatoire du littoral mène ou commande chaque année de nombreuses études sur ses sites, il acquiert ainsi de nombreuses données naturalistes. La rédaction et l'utilisation systématique d'une charte cadrant la saisie des données naturalistes sont un outil indispensable pour garantir la qualité et l'homogénéité des données.

La présente annexe fournit un ensemble de recommandations à suivre pour la constitution des bases de données cartographiques d'observations naturalistes et les rapports livrables au Conservatoire du littoral.

Les dossiers définitifs, comportant les pièces écrites et les pièces graphiques, seront remis en exemplaires « papier » au format A4 couleur ainsi qu'au format word sur support informatique.

Conditions de saisie des données sous format informatique et cartographiques

Système de références planimétrique et altimétrique

- L'ensemble des données planimétriques produites par le prestataire seront fournies dans le système géodésique légal rappelé en fin de document (« Géoréférencement et RGF 93, Théories et concepts fiche T7 »)
- La saisie des données sera effectuée dans le même système de projection conformément au décret N° 2006-272 du 3 mars 2006 portant sur la définition des systèmes de références géographiques et planimétriques ainsi qu'altimétriques.
- L'ensemble des données altimétriques produites par le prestataire seront fournies dans :

le système d'altitude NGF/IGN 1969 (altitude normale) pour la France continentale

le système d'altitude NGF/IGN78 (altitude normale) pour la Corse

le système d'altitude NGG 1977 (altitude orthométrique) pour la Guyane

le système d'altitude IGN 1977 (altitude orthométrique) pour la Martinique

le système d'altitude IGN 1987 (altitude orthométrique) pour la Guadeloupe (Grande-Terre et Basse-Terre) et les îles de la Petite Terre (Terre de Haut et terre de Bas)

le système d'altitude IGN 1988 MG (altitude orthométrique) pour l'île de Marie-Galante

le système d'altitude IGN 1992 LD (altitude orthométrique) pour l'île de La Désirade

le système d'altitude IGN 1988 SB (altitude orthométrique) pour l'île de Saint-Barthélemy

le système d'altitude IGN 1988 SM (altitude orthométrique) pour l'île de Saint-Martin

le système d'altitude IGN 1989 (altitude orthométrique) pour l'île de la Réunion

le système d'altitude SHOM 1953 (altitude orthométrique) pour l'île de Mayotte

le système d'altitude Danger 1950 (altitude orthométrique) pour Saint-Pierre-et-Miquelon

- L'unité des données sera obligatoirement le mètre.

- ***Condition de précision***

Les moyens qui seront mis en œuvre par le prestataire pour la saisie des données (digitalisation, scannerisation, acquisition GPS,...) permettront d'obtenir la précision conforme aux exigences du CCTP.

Sauf accord préalable du Conservatoire du littoral, la précision des données devra être :

- Entre le 1/5 000^{ème} et le 1/10 000^{ème} pour la saisie ;
- 1/10 000^{ème} pour la restitution des données.

Représentation graphique des données

Le prestataire utilisera des signes et des couleurs conventionnels pour la représentation graphique des données.

Structuration des données

- ***Structure des couches***

La structure des couches doit être administrée selon les principes suivants :

- Chaque couche de données sera indépendante et contiendra un seul type géométrique d'objet (ponctuel ou linéaire continu ou surfacique). La totalité des données recueillies devra être retranscrite sur une des couches de données.
- Les couches de données à créer sont les suivantes :
 - Observations de faune : couche ponctuelle
 - Observation de flore : couche ponctuelle
 - Observation d'habitat : couche polygonale
- Chaque couche de données devra être géométriquement exempte de toute duplication, de recouvrement et de toute superposition, même partielle. Cette exclusion est valable quel que soit le type d'objet géométrique de la couche. Les polygones devront être fermés, sans nœud pendant, ni « bow-tie », ni double nœud. Les objets de type linéaire devront être connexes.

- Chaque objet sera porteur d'un numéro d'identifiant unique par couche, de type entier, renseigné de façon incrémentale. La numérotation incrémentale devra être continue pour chaque couche. Cet identifiant sera nommé FID pour toutes les couches.
- Un ID unique par observation sur le modèle suivant : date_ID-site_STRUCTURE_GENRE_espèce_N° :
- date : la date de l'observation, au format aaaammjj
- ID-site : le N° du site, selon la typologie du Conservatoire
- STRUCTURE : le nom ou acronyme de la structure réalisant les inventaires
- GENRE : les 3 premières lettres du genre du taxon identifié
- espèce : les 3 premières lettres de l'espèce du taxon identifié
- N° : un numéro, incrémenté de 1 en 1, commençant à 001, pour différencier plusieurs observations d'un même taxon sur un site le même jour
- Entités géographiques : les objets de type surfacique, linéaire, ou ponctuel appartenant à une même couche ou appartenant à des couches différentes et ayant des limites communes doivent être vectorisés en totalité, ce qui revient à dire qu'une limite commune à plusieurs objets doit être vectorisée plusieurs fois ou dupliquée après une première vectorisation, les coordonnées des points communs étant mathématiquement les mêmes.

- Mode opératoire

- Le prestataire proposera à l'approbation du Conservatoire, dès le début de l'étude, la liste des couches à produire, la symbolisation de chaque couche et les attributs liés à chaque type de donnée.
- Pour chaque couche, les renseignements suivants seront apportés :
 - source (production propre /relevé ou service fournisseur),
 - échelle de saisie,
 - précisions planimétrique/altimétrique,
 - date de création de la couche.
- Le support de la cartographie des habitats et des espèces faunistiques et floristiques se fera sur la BD ORTHO® - ©IGN la plus récente.
- Les compilations demandées (restitutions cartographiques) seront également fournies au format image : JPEG (300 dpi minimum), afin de pouvoir être intégrées à des présentations.

- Attributs des objets

Chaque classe d'objets sera décrite par plusieurs attributs (numériques et textes), certains communs à toutes les classes d'objets, d'autres spécifiques.

Les attributs communs à toutes les classes d'objets sont :

Tableau 1. Charte de qualité pour la saisie des données : liste des attributs communs à toutes les classes d'objets

CHAMP	DESCRIPTION	MODELE	FORMAT	EXEMPLE
ID_OBS	Identifiant unique de chaque observation	date_ID-site_STRUCTURE GENRE_espèce_N°	Texte ; 50	20120506_120_CDL_ANG ang_0001
DATE	Date de l'observation	JJ/MM/AAAA	Texte ; 10	12/06/2012 soit le 12 Juin 2012
OBSERVATION	Observateur de l'a donnée	Prenom NOM	Texte ; 50	Paul DURAND
STRUCTURE	Structure ou organisme de rattachement de l'observateur	STRUCTURE	Texte ; 50	CEL Dans le cas de structure reconnue, les abréviations, si elles sont définies avant peuvent être acceptées. Ici : CEL
COMMENTAIRE	Commentaire libre	-	Texte, 254	-
ID_SITE	Identifiant unique du site du CEL	123	Entier court ; 10	289
NOM_SITE	Dénomination du site du CEL	NOM DU SITE	Texte ; 50	LE BAGNAS
PRESENCE	Présence ou absence de l'espèce ou de l'habitat observé	Present	Texte ; 10	Seulement 2 valeurs possibles : « Present » ou « Absent »

* Les champs en gras sont obligatoires.

Les attributs spécifiques aux classes d'objets pour les observations naturalistes faunistiques et floristiques sont :

Tableau 2. Charte de qualité pour la saisie des données : liste des attributs spécifiques à chaque classe d'objets

CHAMP	DESCRIPTI ON	MODELE	FORMAT	EXEMPLE
CD_NOM	Numéro unique de l'espèce selon le référentiel INPN (taxref)	1234	Entier court ; 10	66832
LB_NOM	Nom latin de l'espèce selon le référentiel INPN (taxref)	Genre espece subsp. Sous-espèce var. variété	Texte ; 100	Anguilla anguilla
ID_SOURCE	Type d'observation	Observation	Texte ; 50	Selon les valeurs suivantes : « A vue » « Entendu » « Cadavre » « Capture » « Bibliographie » « Collection »
TITRE	Référence bibliographique	Nom de l'étude	Texte ;	
EFFECTIF	Nombre d'individus observés	123	Entier court ; 10	18
TYP_EFF	Type d'effectif observé	-	Texte ; 5	Description de l'effectif observé selon les valeurs suivantes : « = » : valeur exacte « > » minimum « ~ » estimation
SEXE	Sexe des individus observés	Sexe	Texte ; 10	Selon les deux valeurs possibles : « Mâle » « Femelle »

AGE	Age estimé des individus observés	Age	Texte ; 20	Selon les valeurs suivantes : « Œuf » « Larve » « Poussin » « Juvénile » « Immature » « Adulte »
REPRO	Statut de reproduction	Reproduction	Texte ; 10	Selon les 3 valeurs possibles : « Possible » « Probable » « Certaine »
PROTOCOLE	Protocole utilisé pour la récolte de données	Protocole	Texte ; 50	WETLAND Dans le cas d'acronymes reconnus, ceux-ci peuvent être utilisés. Par exemple : STOC - EPS STERF

*** Les champs en gras sont obligatoires.**

En rouge, les champs uniquement faune.

Les attributs spécifiques aux classes d'objets pour les observations naturalistes d'habitats sont :

Tableau 3. Charte de qualité pour la saisie des données : liste des attributs spécifiques à l'observation des habitats

CHAMP	DESCRIPTION	MODELE	FORMAT	EXEMPLE
CD_TYPO	Cod de l'habitat selon CORINE Biotopes			
LB_TYPO	Nom de l'habitat selon CORINE Biotopes			
CD_EUR	Cod EURXX s'il s'agit d'un habitat Natura 2000			
LB_EUR	Nom EURXX s'il s'agit d'un habitat Natura 2000			
ID_SOURCE	Type d'observation	Observation	Texte ; 50	Selon les valeurs suivantes : « A vue » « Bibliographie » « Collection »
TITRE	Référence bibliographique	Nom de l'étude	Texte ;	
ALLIANCE	Alliance d'habitats selon la nomenclature du Prodrome des végétations de France (Bardat et al., 2004)			
ASSOS	Association d'habitats selon la phytosociologie sigmatistique			

- Si un champ ne peut pas être renseigné, ne pas laisser la case vide, mettre «-» dans la cellule.
- Les noms des attributs devront être en rapport avec le thème à décrire. Les caractères spéciaux (type / . , ; # - etc.), les accents et les apostrophes seront interdits.
- **Un contrôle qualité des données sera réalisé** sur les données livrées. La non-conformité des données livrées avec ce document entraînera une reprise des données.

Restitution des fichiers

- Les saisies seront restituées sous la forme de jeux de fichiers aux formats shapefile (*.shp).
- Lors de la restitution de l'ensemble des fichiers, le prestataire veillera à fournir toutes les couches cartographiques livrables avec les droits correspondants en ouverture/écriture.

Catalogage et Méta données

Chaque couche de données fera l'objet d'une fiche de métadonnées précisant au minimum :

- Le nom du fichier;
- L'emplacement : arborescence détaillée des répertoires donnant accès au jeu de données (depuis la racine : disque dur ou serveur) ;
- Une description de la couche : texte décrivant sommairement le contenu du jeu de fichiers ;
- Le format ;
- La date de création ;
- La date de mise à jour (dernière en date) ;
- La date de constitution de la métadonnée : date de saisie de la présente fiche de métadonnées ;
- La date de mise à jour de la métadonnée (si nécessaire) ;
- L'auteur des données : nom et coordonnées détaillées de l'auteur de la donnée,
- Quelques mots clefs :
 - de localisation des données : les noms et numéros des départements, les noms et codes INSEE des communes concernées par les données seront indiqués.
 - de thématique (éventuellement) : (ex : acoustique, topographie,...).

- Le logiciel d'origine de création des données : nom, éditeur et version ;
- La résolution spatiale :
 - Unité de mesure : par défaut l'unité sera le mètre
 - par défaut le système de projection sera le RGF93
- La qualité des données :
 - Qualité des données : elle décrit le mode de constitution des données ;
 - Planimétrie :
 - Altimétrie : selon le type de données ;
- Les échelles d'utilisation : il s'agit des échelles auxquelles les données peuvent être utilisées et représentées :
 - Echelle mini ;
 - Echelle maxi.

Annexe 6 – Éléments préparatoires à la réalisation du plan de gestion, incluant la liste des espèces inventoriées sur le site



